

Les résidences d'écritures
du Chalet Mauriac
à Saint-Symphorien

Salon du Polar
« Du Sang sur la Page »

Appel à candidatures 2020

Résidence Littérature jeunesse : « Peurs & frissons »

ALCA Nouvelle-Aquitaine, en charge de la programmation artistique du Chalet Mauriac, propriété de la Région Nouvelle-Aquitaine et l'**association Vers d'Autres Horizons**, organisatrice du Salon du Polar « Du Sang sur la Page », invitent les **auteurs et illustrateurs jeunesse**, à soumettre leur candidature pour l'obtention d'une résidence d'écriture d'un mois au Chalet Mauriac à Saint-Symphorien (Gironde).

Il s'agit d'offrir à **deux lauréats** des conditions de travail appropriées, un logement dans l'ancienne demeure de la Famille Mauriac, ainsi qu'une bourse d'écriture et une invitation à participer à l'édition 2020, du Salon du polar « Du Sang sur la Page ».

- Le séjour est d'une durée de **5 semaines** (non fractionnables), **du 25 mai au 26 juin 2020**, dont :
 - 1 semaine consacrée à des temps de médiation durant le Salon du Polar « Du Sang sur la Page », à Saint-Symphorien et 4 semaines de résidence d'écriture
- Hébergement au sein du Chalet Mauriac, dans le village de Saint-Symphorien (département de la Gironde)
- Bourse d'écriture de 2000€ net, octroyée par ALCA et par l'association Vers d'Autres Horizons
- Prise en charge d'un voyage aller-retour depuis le domicile de l'auteur

AUTEURS CONCERNÉS : auteurs ou illustrateurs français ou de langue française, ayant publié au moins un ouvrage dans le domaine du polar et/ou sur la thématique « Peurs & frissons » (tout genre littéraire).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

- vous avez à votre actif au moins un livre publié à titre individuel, par une maison d'éditions professionnelle. Aucune forme d'édition à compte d'auteur ne sera éligible
- vous avez un projet d'écriture à développer pendant la résidence, quel que soit son domaine de création littéraire
- vous avez moins de 65 ans au 31 décembre 2019
- vous êtes disponible 5 semaines d'affilée **du 25 mai au 26 juin 2020**.

Date limite de candidature : **10 mai 2019**

Prénom et Nom :

Département (domicile actuel) :

Titre de votre projet (provisoire ou définitif) :

Domaine littéraire de votre projet :

Roman, nouvelles, poésie Documentaire
Récit, biographie
Littérature jeunesse Autres, précisez :
Bande Dessinée

Fait à

Le

Signature

Vous

NOM (état civil) Prénom

Pseudonyme

Date de naissance / / Lieu de naissance Nationalité

Adresse

.....

Téléphone Courriel@.....

Blog ou site internet

Vous êtes :

Écrivain

Scénariste BD

Traducteur

Dessinateur BD

Coloriste

Illustrateur

• L'écriture est-elle votre principale source de revenus ? OUI - NON

• Autre métier ou source de revenus habituelle

• Êtes-vous affilié

• à l'Agessa :

OUI - NON > si oui, n° d'affiliation

• à la Maison des artistes :

OUI - NON > si oui, n° d'affiliation.....

• Êtes-vous dispensé de précompte Agessa ou MDA ? OUI - NON

Si oui, merci de fournir la copie de votre attestation de dispense de précompte.

• Votre numéro de sécurité sociale

• Avez-vous déjà bénéficié d'une bourse d'écriture ? OUI - NON

Si oui, précisez la ou les années et le nom de l'organisme qui vous l'a accordée.

.....

.....

Votre projet d'écriture en résidence

> Titre (provisoire ou définitif)

> Présentation de votre projet, en quelques lignes (une présentation plus détaillée sera jointe au dossier de candidature) :

.....

.....

.....

> D'autres auteurs sont-ils déjà engagés sur ce projet ? Si oui, précisez leur(s) nom(s) et qualités :

Auteur ou scénariste

Dessinateur

Autre (précisez)

Avez-vous déjà signé un contrat avec un éditeur pour ce projet ? OUI - NON

Si oui, merci de joindre une copie du contrat.

Avez-vous sollicité d'autres aides ou bourses pour le projet qui fera l'objet de cette résidence ?

OUI - NON

Si oui, précisez la date, le nom de l'organisme et le résultat de votre demande (aide accordée/refusée/en attente)

.....

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER :

- **Le présent formulaire rempli et signé**
- **Une lettre de motivation** précisant votre parcours, votre situation personnelle, vos attentes et les raisons de votre demande de résidence, situant le projet d'écriture dans la chronologie de votre œuvre et l'intérêt de le développer en résidence
- **Une présentation de votre projet d'écriture** en un feuillet minimum. Description qui peut être accompagnée d'un extrait déjà rédigé ou de quelques planches ou croquis pour les illustrateurs
- **Votre CV**
- **Votre bibliographie complète** (merci de préciser : titre, éditeur, année de publication et public jeunesse concerné : tout-petits/jeunes lecteurs/ados)
- Une photocopie de votre **dernier contrat d'édition signé** ou du contrat concernant le livre pour lequel vous sollicitez la résidence

Si vous envoyez votre dossier par courrier

MERCI de NE PAS RELIER NI AGRAFER vos documents svp.

Dossier complet à envoyer avant le 10 mai 2019

par courriel uniquement à :
residences@alca-nouvelle-aquitaine.fr

ou par courrier à :

ALCA

Agence livre, cinéma & audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine
Pôle Vie littéraire / Résidences Chalet Mauriac
36-37, rue des Terres Neuves
33130 Bègles – FRANCE

Renseignements :

Pôle Vie littéraire

Marion Colin +33 (0)5 47 50 10 17
Flore Laroussinie +33 (0)5 47 50 10 13

Chalet Mauriac

Aimée Ardouin +33 (0)6 95 61 10 06

ANNEXE : cahier des charges de la résidence

Résidence Littérature jeunesse : « Peurs & frissons »

Chalet Mauriac / Salon du Polar

« Du Sang sur la Page »

Les résidents sont accueillis dans le cadre d'un partenariat entre ALCA Nouvelle-Aquitaine, en charge de la programmation artistique du Chalet Mauriac, propriété de la Région Nouvelle-Aquitaine et l'association Vers d'Autres Horizons, organisatrice du Salon du Polar « Du Sang sur la Page », à Saint-Symphorien (Gironde).

Il s'agit d'offrir à deux auteurs ayant publié chacun au moins 1 ouvrage dans le domaine du polar et/ou sur la thématique « Peurs & frissons » (tout genre littéraire). Il s'agit d'offrir des conditions de travail appropriées au développement d'un projet personnel d'écriture ou d'illustration, quelque soit son domaine littéraire, un logement dans une maison du 19^e siècle, ancienne propriété de la Famille Mauriac, ainsi qu'une bourse d'écriture.

Conditions d'accès > Vous pouvez postuler à cette résidence si :

- vous êtes auteur ou illustrateur de littérature jeunesse français ou de langue française, ayant publié au moins 1 ouvrage dans le domaine du polar et/ou sur la thématique « Peurs & frissons »
- vous avez écrit au moins un livre publié à titre individuel, à compte d'éditeur (ou un livre publié et un contrat signé pour le deuxième)
- pour les publications uniquement sous format numérique, un contrat d'édition est également requis (ne sont pas éligibles les publications à compte autoédité et à compte d'auteur)
- vous avez un projet d'écriture ou d'illustration à développer au cours de la résidence, quel que soit le domaine de création
- vous avez moins de 65 ans au 31 décembre 2019
- vous êtes disponible 5 semaines d'affilée, **du 25 mai au 26 juin 2020.**

Durée du séjour > 5 semaines d'affilée (non fractionnables)

Dates du séjour > du 25 mai au 26 juin 2020.

Nature de la résidence > La résidence offrira à deux auteurs le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité leur travail de création en cours. Ils seront libres de consacrer au moins 70% de la durée de la résidence à ce travail personnel. ALCA met en place un accompagnement artistique des résidents et s'efforce de répondre à leurs demandes de contacts avec les créateurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en région Nouvelle-Aquitaine.

La résidence se répartit en deux temps :

- 1 semaine consacrée à des temps de médiation lors du Salon du Polar « Du Sang sur la page » à Saint-Symphorien, organisé par l'association Vers d'Autres Horizons : il s'agira principalement de rencontres avec des élèves d'écoles primaires et de collège
- puis 4 semaines de résidence d'écriture au Chalet Mauriac

Rémunération des auteurs > Pour la durée de leur séjour, les auteurs reçoivent chacun une bourse par virement bancaire : pour l'un des lauréats, par ALCA et, pour l'autre lauréat, par l'association Vers d'Autres Horizons, et ce à l'arrivée au Chalet Mauriac, parallèlement à la signature d'une convention de résidence.

La bourse fera l'objet d'une note de droits d'auteur et ALCA et Vers d'Autres Horizons acquitteront les cotisations obligatoires pour le compte de l'auteur (précompte Agessa ou MDA), ainsi que la contribution diffuseur et formation professionnelle.

Lieu d'hébergement > Le lieu d'hébergement du résident est le Chalet Mauriac, situé sur la commune de Saint-Symphorien (Gironde). Il s'agit d'une maison du 19^e siècle, ancienne propriété de la Famille Mauriac, acquise par la Région Nouvelle-Aquitaine et aménagée pour y accueillir des auteurs et artistes contemporains.

Équipement du logement > Située au milieu d'un parc de 10 hectares, la maison est composée d'espaces communs (cuisine, bibliothèque, salle de séjour, studio-salle de travail) et de 5 chambres individuelles, dotées chacune d'un espace de travail et d'un cabinet de toilette-douche privé.

- Le linge de lit et de maison est fourni.
- Les frais de fonctionnement du logement (eau, gaz, électricité) sont pris en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Deux ordinateurs (PC et Mac), un photocopieur/scanner/imprimante et un vidéoprojecteur sont mis à disposition. L'usage de ces outils est partagé avec les autres artistes en résidence au même moment.

- La maison est équipée d'une connexion internet wifi (accès illimité) et d'un poste téléphonique par chambre (accès illimité en France).
- Chaque chambre peut accueillir 2 personnes. Les résidents ne peuvent pas être accompagnés de leur famille, mais ils peuvent accueillir ponctuellement un proche sous réserve d'en avoir informé ALCA. Dans ce cas, les frais liés à la venue et au séjour de l'accompagnant (transport et restauration) seront à la charge du résident.

Transports > ALCA et Vers d'Autres Horizons prennent en charge les frais de voyage aller/retour du domicile des auteurs à Saint-Symphorien sur la base du tarif aller-retour SNCF 2^e classe ou d'un remboursement sur justificatifs (tickets péage, parking et essence) pour le cas où le résident viendrait avec son propre véhicule.

- Les frais de déplacement sur les lieux des rencontres publiques seront pris en charge par ALCA.
- Le résident gardera à sa charge ses déplacements personnels, hors rencontres et temps de médiation.
- Une voiture peut être mise à la disposition des résidents du Chalet Mauriac. Propriété de la Région, ce véhicule de fonction est assuré par ALCA. Pour l'utiliser les résidents doivent fournir un permis de conduire en cours de validité, remplir le planning d'utilisation partagée et assurer à sa charge le plein de carburant du véhicule. ALCA reste prioritaire sur l'utilisation de ce véhicule, notamment pour les déplacements sur les temps de médiation, ainsi que les arrivées et départs des résidents.
- 4 vélos sont mis à disposition des résidents.

Restauration > Le résident sera autonome pour sa restauration, seront pris en charge uniquement les repas liés aux rencontres proposées par ALCA et l'association Vers d'Autres Horizons.

Frais de séjour > Chaque résident aura à sa charge les dépenses suivantes :

- les frais relatifs au développement de son projet personnel
- sa restauration, hors temps de médiation et repas d'accueil
- ses déplacements personnels

Engagements des auteurs

Chaque résident s'engage :

> à résider au Chalet Mauriac pendant 5 semaines d'affilée, à la période définie ; en cas d'impossibilité, la résidence ne pourra pas être reportée

> à travailler au projet d'écriture sur la base duquel il a postulé à la résidence ; il tiendra ALCA et l'association Vers d'Autres Horizons informées de l'avancée de ce projet

> à accepter de participer à quelques rencontres publiques et/ou professionnelles le temps de sa résidence.

Ces rencontres occupant moins de 30% du temps de la résidence

> À l'issue du séjour, le résident s'engage à tenir ALCA et l'association Vers d'Autres Horizons informées de la poursuite de son projet d'écriture. Si ce projet aboutit à une publication, il s'engage à faire figurer la mention « *L'auteur de cet ouvrage a bénéficié du soutien de l'association Vers d'Autres Horizons, d'ALCA et de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du programme de résidence au Chalet Mauriac* ».

Il s'engage à faire parvenir **3 exemplaires du livre à parution** : 1 exemplaire au Chalet Mauriac, 1 exemplaire à ALCA et 1 exemplaire à l'association Vers d'Autres Horizons.

Convention de résidence > Une convention sera signée entre chaque auteur, ALCA et l'association Vers d'Autres Horizons, définissant les conditions de séjour en résidence. Un calendrier prévisionnel des rencontres sera joint en annexe.

Communication > ALCA s'engage à mettre en valeur la résidence des auteurs et leur travail par :

- la création d'une page dédiée sur le site du Chalet Mauriac <http://chaletmauriac.aquitaine.fr/>
- la publication d'un entretien sur le site *Éclairs*, la revue en ligne d'ALCA
- la réalisation d'un reportage photographique et d'un entretien avec chaque résident

Modalité d'attribution > Les dossiers sont examinés par un jury d'experts mis en place par ALCA et l'association Vers d'Autres Horizons. Le jury se réunit pour délibérer courant juillet. Les candidats sont avertis du choix final du jury par courrier signé de la direction d'ALCA.